



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Élection syndicale TPE : dernière ligne droite
avant l'ouverture du vote**

Alençon, le 16 mars 2021

**ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

VOTEZ

**Du 22 mars
au 6 avril 2021**
election-tpe.travail.gouv.fr

Du 22 mars au 6 avril 2021, près de 5 millions de salarié(e)s des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et employé(e)s à domicile sont appelé(e)s à voter pour choisir le syndicat qui les représentera durant les quatre prochaines années. Dans l'Orne, près de 18 000 salarié(e)s de très petites entreprises et employé(e)s à domicile sont concerné(e)s.

Le vote est ouvert à tous les salarié(e)s de TPE en poste en décembre 2019, quels que soient leur nationalité ou leur contrat de travail. Les apprenti(e)s peuvent également voter dès 16 ans.

Les électeurs et électrices voteront pour être représenté(e)s au niveau de leur branche professionnelle, défendu(e)s devant les conseils de prud'hommes et conseillé(e)s sur leurs droits. Cette élection participe à la mesure de l'audience des organisations syndicales et à la détermination de leur représentativité.

Chaque électeur et chaque électrice va recevoir à son domicile un courrier contenant :

- son identifiant de vote et son code confidentiel pour voter en ligne ;
- un bulletin de vote et une enveloppe préaffranchie pour voter par courrier.

À partir du 22 mars, les électeurs et électrices pourront voter soit sur election-tpe.travail.gouv.fr, en se connectant sur leur espace de vote, soit par courrier, en renvoyant leur bulletin de vote dans l'enveloppe préaffranchie. Dans les deux cas, le vote est confidentiel et anonyme.

Le site internet est sécurisé pour prévenir toute tentative de manipulation du scrutin ou de capture de ses données. Il répond aux normes d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Un service d'assistance pour répondre aux questions des électeurs et des électrices

La rubrique « Aide » du site election-tpe.travail.gouv.fr répond à de nombreuses questions concernant le scrutin. Pour en savoir plus, l'assistance de l'élection est disponible :

- en ligne, via le formulaire de contact du site ;
- par téléphone, au 09 69 37 01 37 (numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine).